



saisie sur rémunérations

Par **christiano**, le **17/05/2010** à **16:23**

si je suis condamné à une saisie sur rémunérations pour dettes impayées, qu'en serat-il de mon imposition sur les revenus ?
merci de votre réponse

Par **rosanita**, le **20/05/2010** à **11:01**

Tout dépend de ce que vous avez gagné comme revenus.

Et du montant de vos dettes,

Et de quel type de dette s'agit-il

Par **freebo972**, le **19/12/2014** à **23:11**

Bonjour,

suite à un trop perçu d'indemnités RSA, je dois 8000€ Trésor Public de l'Essonne. Ayant déménagé dans le 94, je n'avais pas de nouvelles car on m'envoyait les mises en demeure à mon ancienne adresse. Bref, mon employeur a reçu un avis de saisie sur mon salaire. Je gagne environ 1300€/mois sans personne à charge, combien mon employeur va t-il me retenir?

Merci d'avance pour votre réponse.